

MISSION SANTÉ TRAVAIL

Seconde audition de Présanse

Dans le cadre de la mission commanditée par le Premier ministre sur la Santé Travail, Présanse a été reçue pour la seconde fois le 22 mai 2018 par les membres qui la conduisent : Mme Charlotte Lecocq, M. Bruno Dupuis, M. Henri Forest. Présanse était représentée par son Président, Serge Lesimple et son Directeur général, Martial Brun.

Mme Lecocq a fait part de ses constats et a demandé des réactions et des propositions en réponse. Elle a précisé sa démarche, qui vise avant tout à prendre en compte les besoins des acteurs de terrain qu'elle a recueillis lors des différents ateliers animés par ses soins.

Parmi ses observations, la difficulté des entreprises à identifier les ressources à leur disposition parmi la « nébuleuse » des acteurs, dont les SSTI, arrive en tête de liste. La recherche d'un moyen, d'un « guichet », qui permette de guider les employeurs disposés à agir en prévention est clairement exprimée. Notons ici que les SSTI sont bien reconnus comme des acteurs de proximité par tous.

Prenant en compte le fait que les entreprises vivent encore majoritairement la prévention comme une obligation et qu'elles ont du mal à apprécier la plus-value du système de santé au travail qui les entoure, les pistes qui permettraient de développer une culture de la prévention primaire, et de rendre le système plus lisible, sont recherchées. La culture de la réparation domine encore celle de la prévention selon Mme Lecocq.

Si la prévention primaire doit donc être prioritaire, l'intensification des efforts des SSTI pour le maintien en emploi est pour autant attendue.

Par ailleurs, il est identifié que les fonctions de contrôle, dont celui de l'aptitude, peuvent biaiser la fonction de conseil. L'opportunité et les modalités de leur dissociation sont considérées.

Dans un autre registre, les limites du pilotage de la Santé au travail en France sont bien repérées. Mme la députée considère que chaque acteur choisit librement des objectifs du Plan Santé Travail sans cohérence globale et avec des chevauchements.

La gouvernance est mise en lien avec cette problématique du pilotage, en notant que les partenaires sociaux sont très attachés à la santé au travail.

Quant aux moyens plus spécifiques des SSTI, l'évolution de la démographie des médecins

du travail est bien sûr identifiée. Les moyens d'optimiser le temps médical et de développer la pluridisciplinarité sont recherchés.

Ces constats présentés par Mme Lecocq n'ont été accompagnés d'aucune annonce relative aux préconisations qu'entend faire la mission. Cette dernière entend réserver la primeur de ses conclusions au gouvernement.

Avec l'appui des différentes contributions qui ont été recueillies auprès des membres du CA de Présanse, et sur la base des éléments rassemblés dans le document « 10 engagements » développés lors de l'assemblée générale de Reims, Serge Lesimple et Martial Brun ont poursuivi la documentation de la mission sur les capacités des SSTI à répondre aux constats faits et à s'engager pour la prévention aux côtés de toutes les entreprises et leurs salariés. Ils sont revenus sur les leviers opérationnels d'une plus grande efficacité de l'action des SSTI : pilotage, notamment au niveau régional, système d'information, ressources humaines, stabilité du cadre.

Ils ont été amenés à rappeler la nécessité de considérer la nature actuelle des responsabilités des employeurs adhérents d'un SSTI au moment d'envisager la gouvernance. Ils ont renvoyé aux débats parlementaires de 2011 et 2016, à la réalité des textes et à la jurisprudence ; ceci n'étant pas en opposition avec le dialogue social relatif au fonctionnement des SSTI.

Ils ont pu échanger environ une heure et quart dans un bon climat d'écoute. Néanmoins, comme pour les autres acteurs auditionnés, ce temps n'a évidemment pas permis d'approfondir tous les sujets structurants et porteurs de progrès pour la Santé au travail. La remise du rapport, annoncé désormais pour fin juin, ouvrira sans doute un nouveau temps de communication pour le réseau des SSTI qui pourra être ciblée à la lumière des conclusions remises au gouvernement. Le timing de cette nouvelle phase sera déterminé par les projets éventuels de l'Etat et/ou des parlementaires. ■

SOMMAIRE

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

3 Salon Préventica

Congrès Santé et Sécurité au travail de mai 2018 à Lyon

4 Plan de communication des acteurs de Présanse

« 10 engagements » : le manifeste des SSTI disponible

5 Mission Santé au travail

Communiquer avec les parlementaires

5 Journée d'étude du 14 juin 2018

La Santé au travail sur les réseaux sociaux

VIE DES RÉGIONS

6 Ateliers de Présanse à Périgueux

Partage de pratiques en région
Nouvelle Aquitaine

DPST

8 Base Documentaire Nationale

Nouveaux documents sur l'accueil et l'écoute des adhérents

8 Présentation de la démarche en région

Présentation DPST à Reims

ACTUALITÉS RH

9 Le Répertoire des compétences des SSTI

MÉDICO-TECHNIQUE

10 35^{ème} Congrès National de Médecine et Santé au Travail

Communication du Pôle Médico-Technique de Présanse sur ses productions

12 Un outil accessible sur le site www.fmpcisme.org

Les MEEP

JURIDIQUE

13 Télétravail

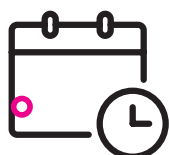
L'accord collectif ou la charte préalable n'est plus requis pour sa mise en place

14 Lanceurs d'alerte

Rappel sur la mise en place des procédures de recueil des signalements émanant des membres du personnel

16 Règlement Général sur la Protection des Données

Ressources et liens utiles



N'OUBLIEZ PAS !
14 juin 2018

Journée d'étude de Présanse

Paris 9^e - Lire page 5

ÉDITORIAL

La mission Santé Travail commanditée par le Premier ministre se prolonge. Elle conduit tous les acteurs de la Santé au travail à l'expectative. Les hypothèses quant aux conclusions qui découleront du rapport vont bon train. Et après la diffusion des recommandations, il conviendra d'attendre les décisions consécutives.

Mais la Santé au travail dans tout cela ? Comment l'améliorer concrètement ?

La gouvernance, le schéma général du système d'acteurs, la lisibilité de l'offre d'accompagnement dominant les interrogations des membres de la mission. En revanche, les systèmes d'information et d'évaluation, les méthodes communes de détermination des besoins, les leviers opérationnels de la prévention, les moyens de la promotion de la Santé au travail, sont des sujets qui semblent moins approfondis. Et pourtant...

Qu'est-ce qui fera que le système mis à disposition des entreprises sera plus efficient ? Qu'est-ce qui fera que les employeurs et les salariés seront, mieux qu'hier, acteurs de leur santé/sécurité ?

La France recèle de nombreuses compétences et expertises en Santé au travail. Mais le reproche est fait qu'elles s'expriment en tuyau d'orgues, à travers un « millefeuilles » d'acteurs, en marge des entreprises. Dès lors, ne serait-il pas intéressant de réunir les principaux acteurs afin de travailler en commun des hypothèses, pour déterminer des pistes de progrès et les expérimenter ? Le travail préparatoire et législatif est souvent long. Il est en outre renouvelé tous les 2 à 5 ans dans le champ qui nous occupe. En revanche la phase exécutive, la déclinaison des politiques, la recherche de solutions opérationnelles pour les entreprises n'appellent pas autant de consultations, voire de moyens. Et pourtant...

Les Informations Mensuelles paraissent onze fois par an.

Éditeur : Présanse

10 rue de la Rosière

75015 Paris

Tél : 01 53 95 38 51

Site web : www.presanse.fr

Email : info@presanse.fr

ISSN : 2606-5576

Responsable de la publication : Martial BRUN

Rédaction :

Ghislaine BOURDEL, Martial BRUN, Julie DECOTTIGNIES, Sébastien DUPERY, Corinne LETHEUX, Anne-Sophie LOICQ, Constance PASCREAU, Virginie PERINETTI, Béata TEKIELSKA, Sandra VASSY

Assistants :

Agnès DEMIRDJIAN, Patricia MARSEGLIA

Maquettiste : Elodie CAYOL



SALON PRÉVENTICA

Congrès Santé et Sécurité au travail de mai 2018 à Lyon

Depuis 1997, les congrès/salons Préventica, dédiés à la Santé et à la Sécurité au travail, sont organisés sous le haut patronage du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, ainsi que du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, à raison de deux événements par an en régions.

De nombreux acteurs institutionnels nationaux et régionaux, CnamTS, INRS, MSA, ANACT, Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), sont partenaires de l'événement. Présanse a rejoint depuis 2017 cette liste d'acteurs, une convention de partenariat ayant été validée l'an dernier par le Conseil d'administration.

Ainsi cette année encore, les représentations nationale et régionale – Présanse Auvergne-Rhône-Alpes – du réseau étaient présentes, sur un stand commun comme au sein du programme de conférences, donnant l'occasion aux visiteurs d'aborder l'actualité de la prévention des risques professionnels avec le regard d'un opérateur profondément ancré dans les réalités de terrain.

L'association régionale Présanse Auvergne-Rhône-Alpes est intervenue au sein de deux conférences. L'une a porté sur l'évolution de la Santé au travail en réponse aux nouveaux enjeux sociétaux avec l'éclairage pertinent du philosophe Gérard Guiez. Il a permis de prendre de manière utile du recul sur la nature et le sens du travail aujourd'hui pour mieux l'aborder. La seconde, partenariale, en association avec des acteurs du PRST, a rendu compte de travaux qui ont permis d'identifier les temps favorables à la promotion de la Santé au travail dans la vie des entreprises, et notamment dans les TPE. Cela a également été l'occasion de présenter un outil simple à destination de ces dernières qui les guide dans le



Crédit photo : @AGEMETRA

La délégation de Présanse Auvergne-Rhône-Alpes lors d'une conférence assurée par l'association régionale.

choix des ressources disponibles pour les accompagner sur leur territoire. En cela, le support produit répond à un besoin clairement identifié par Mme Charlotte Lecocq dans le cadre de la mission qu'elle conduit sur la Santé au travail. Le fruit de ces travaux est à retrouver prochainement sur le site de Présanse Auvergne-Rhône-Alpes : <http://www.presanse-auvergne-rhone-alpes.org>.

Par ailleurs, la communication de Présanse, par la voix de son directeur général Martial Brun, a porté sur la contribution de SSTI à la santé des salariés et à la performance de l'entreprise. En rappelant les différents types d'actions que mènent les équipes pluridisciplinaires sur le terrain et leurs larges capacités d'intervention, les effets potentiels positifs sur la santé et les résultats de l'entreprise ont été mis en évidence, ainsi que des pistes pour les mesurer. Partant de là, il a été relevé que les acteurs de terrain dépassent aujourd'hui une simple recherche de conformité réglementaire, pour développer une démarche d'amélioration continue fondée sur l'analyse des besoins, la réduction des risques et plus globalement une culture de prévention qui allie Santé et Performance.

Le prochain congrès Préventica se tiendra à Bordeaux, du 2 au 4 octobre 2018. ■



 Pour en savoir plus :

► www.preventica.com

EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

La Plateforme RSE livre 15 recommandations

A la demande de la Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre chargée des personnes handicapées, la Plateforme RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) a entrepris un travail d'identification des leviers les plus efficaces pour favoriser l'embauche et le maintien en emploi des travailleurs handicapés.

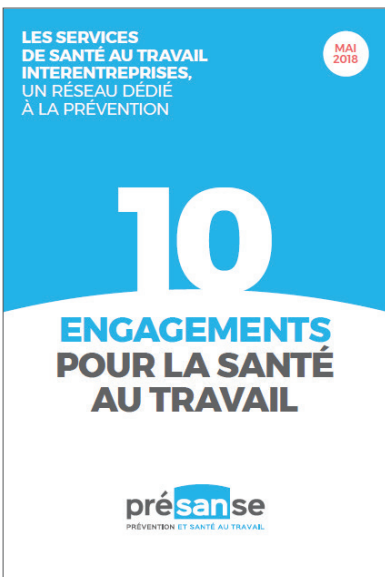
La Plateforme vient ainsi de publier une série de recommandations au sein d'un rapport disponible en ligne sur le site Strategie.gouv.fr. Ce document recense notamment les bonnes pratiques quant à l'accès des travailleurs handicapés à la formation, à leur accueil en entreprise et à la valorisation de ces dernières engagées dans une démarche « handi-accueillante ».

http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/2018_04_23_handicap_avis_rse_final_web.pdf

PLAN DE COMMUNICATION DES ACTEURS DE PRÉSANSE

« 10 engagements » : le manifeste des SSTI disponible

Dans les suites des « 10 engagements pour la Santé au travail » formulés dans le contexte de la mission Lecocq, Présanse poursuit le déploiement de son plan de communication articulé pour une expression harmonisée du réseau des SSTI, portée par l'ensemble de ses acteurs.



La mission Santé au travail conduite par la députée Mme Charlotte Lecocq devrait rendre ses conclusions dans les jours qui viennent. Dans l'intervalle, Présanse a élargi sa contribution « 10 engagements » au-delà du contexte de la mission, et réactivé ainsi le site www.modernisationsanteautravail.fr. Servant notamment d'espace media vers lequel renvoyer les interlocuteurs presse, cette page permet de retrouver les dernières actualités de la profession et une version détaillée des engagements des SSTI pour la prévention en Santé au travail.

Dans cette optique, l'on peut à présent y retrouver une nouvelle version du document original « 10 engagements pour la Santé travail » : sous forme d'un manifeste d'une quarantaine de pages, ce support présente le réseau et ses missions avant de revenir sur chacun des 10 engagements – aide à l'évaluation des risques professionnels, suivi individuel de l'état de santé, maintien en emploi, traçabilité des expositions professionnelles, promotion de la Santé au travail... – enrichis de témoignages recueillis au sein des SSTI. Ce sont ainsi les données et les points de vue de directeurs, présidents, médecins coordinateurs, responsables de pôle IPRP, ergonomes, psychologues du travail ou encore ingénieurs HSE des Services du réseau qui illustrent les 10 points clefs de leur expertise et de leur connaissance terrain.

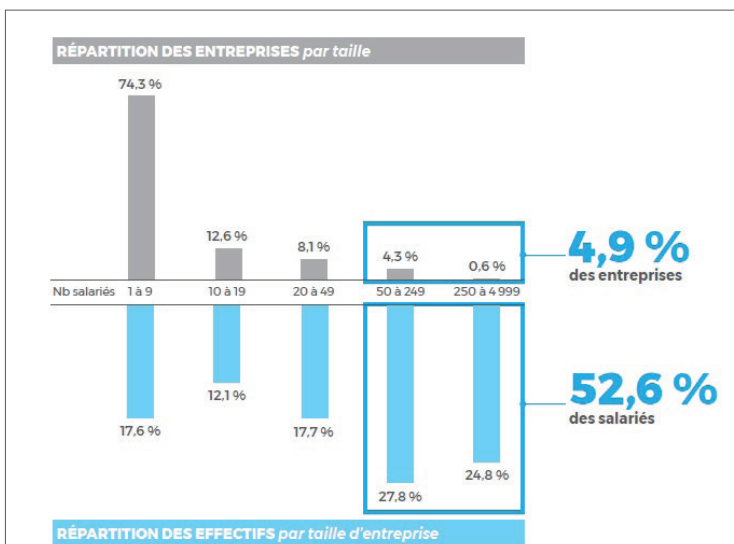
On retrouve également des cas concrets d'action Santé-Travail des SSTI – sensibilisation, information, études de poste, dosimétrie... – à destination

de leurs adhérents, rapportés du point de vue des entreprises bénéficiaires (grande distribution, centre de contrôle automobile...), et des indicateurs chiffrés.

Disponible sur l'espace presse comme sur le site de Présanse, ce document peut servir de support aux rencontres avec les parlementaires comme aux échanges avec les adhérents, ou pour des actions de communication à portée plus large.

Prochains outils attendus : les fiches thématiques pour un dossier modulable. Comme à l'accoutumée, ces documents seront dupliqués dans des versions personnalisables pour permettre aux Services de se les approprier, partiellement ou entièrement, les mettre en conformité avec leurs propres documents, y insérer leurs spécificités régionales : chiffres, actions, caractéristiques, axes prioritaires...

Tous ces documents sont ainsi appelés à évoluer en fonction du besoin : dès lors, Présanse poursuit son recueil de données et de témoignages, les SSTI étant invités à alimenter les outils de communication partagés, pour une expression du réseau illustrée par les réalités de terrain. ■



MISSION SANTÉ AU TRAVAIL

Communiquer avec les parlementaires

Les conclusions de la mission Lecocq sont attendues dans les prochains jours. Les consultations et les réflexions se sont poursuivies jusqu'au bout : dans ce cadre, Présanse a été auditionnée une seconde fois le 22 mai dernier (cf. Une de ce numéro).

Afin d'anticiper les suites législatives qui pourraient découler de la mission, un temps fort de communication est prévu le 20 juin prochain, sous la forme d'un petit déjeuner – début avec les parlementaires. Mme Lecocq sera présente et interviendra – il est à espérer que son rapport sera alors public. Les SSTI seront représentés par le bureau de Présanse. Les places étant limitées, l'accueil des députés et des sénateurs est privilégié.

Une invitation à ce petit déjeuner a ainsi été envoyée aux parlementaires et diffusée aux adhérents de Présanse : les SSTI sont invités à la relayer auprès de leurs contacts locaux. Elle pourra être prétexte à compléter un échange passé ou à demander un rendez-vous.

Dans une démarche similaire, l'association Présanse Normandie a elle aussi initiée depuis

mars dernier une action de communication auprès de ses parlementaires : un courrier type, signé du président de région, a été envoyé aux sénateurs et députés pour solliciter une rencontre (avec, au besoin, une relance téléphonique une dizaine de jours plus tard). Lors du rendez-vous, un argumentaire basé sur les "10 engagements", accompagné d'un document décliné avec les chiffres et spécificités de terrain de la région Normande, est remis aux parlementaires. Le ressenti global quant à la rencontre est notifié dans un tableau partagé permettant de garder trace des personnes déjà contactées.

L'association régionale et le Service SISTM 50 ont notamment présenté cette action lors des récents Ateliers de Périgueux (cf. page 7) et transmis les différents documents – à retrouver sur la page des Ateliers de Présanse – pour aider à la rendre déclinable dans les autres régions.

De la cohérence et du partage de l'expression du réseau viendra en effet la meilleure identification des SSTI et la meilleure réception de leurs messages par les différentes cibles de la communication. ■

JOURNÉE D'ÉTUDE DU 14 JUIN 2018

La Santé au travail sur les réseaux sociaux

La prochaine journée d'étude de Présanse se tiendra le 14 juin prochain, à l'Hôtel Marriott Opera Ambassador, Paris 9e. Après un café d'accueil à 9h30, elle se scindera comme à l'accoutumée en deux parties : la réunion technique de 10h à 12h15, et la réunion d'information de 14h à 16h30.

La matinée technique portera en premier lieu sur les réseaux sociaux, avec un panorama de la présence et des usages des acteurs de la Santé au travail sur les plateformes les plus connues. Ce travail de

veille concurrentielle sera restitué par l'agence Epoka. La seconde heure sera l'occasion de discuter des pratiques des SSTI sur ces mêmes réseaux et plus largement de leur travail de veille et de communication en direction de la presse, du grand public Internet...

L'après-midi, la réunion d'information permettra d'aborder les sujets d'actualités et de revenir ainsi sur la seconde audition de Présanse dans le cadre de la mission Santé-Travail et sur les attentes vis-à-vis du rapport. ■

Journée d'étude
de Présanse

14 juin 2018

Hôtel Marriott Opera
Ambassador

Paris 9^e



ATELIERS DE PRÉSANSE À PÉRIGUEUX

Partage de pratiques en région Nouvelle Aquitaine

Pour leur seconde édition 2018, les Ateliers de Présanse ont réuni près de 20 SSTI participants à Périgueux. 9 interventions, portées par 7 SSTI ont alimenté les 4 ateliers autour des thèmes élaborés avec la région. Leurs supports de présentation et annexes peuvent être retrouvés en intégralité sur le site presanse.fr.



À retrouver sur la page des Ateliers de Périgueux :

- **Politique immobilière (Implantation des locaux selon situation géographique, besoin adhérent, aménagement selon organisation et pratiques professionnelles, construction, participation des acteurs, amélioration continue...)** par l'AST 74
- **Evolution de la politique immobilière (gain d'espace, coût de l'immobilier, hausse des effectifs, évolution des lieux de visite, piste d'amélioration, innovations...)** par l'AMETIF

Politique immobilière des Services

Outre une hausse des effectifs, le passage à la pluridisciplinarité a entraîné un changement des pratiques professionnelles et d'organisation des équipes. Ces mutations impactent naturellement l'agencement et l'utilisation de l'espace au sein des locaux des SSTI.

D'autres facteurs peuvent amener un Service à repenser ses locaux : un parc vieillissant, une nouvelle analyse géographique des besoins, une utilisation moindre des camions, un besoin de recentrer ou au contraire d'étendre les points d'accueil...

L'Atelier a montré que tous les SSTI n'entretenaient pas le même rapport aux locaux et leur utilisation. Le coût local de l'immobilier est à ce titre un facteur très impactant sur la nature et l'envergure des projets. L'implantation des locaux tient compte de différents paramètres : proximité des bassins d'emplois, temps de déplacement, accessibilité, répartition des centres, prise en compte des centres mobiles... On rappellera que le coût pour l'entreprise est en partie conditionné à celui du déplacement : la proximité avec l'adhérent reste une dimension importante.

La politique immobilière doit ainsi partir d'une analyse du besoin adhérent comme celui des effectifs, et anticiper les usages à venir, s'appuyant notamment sur la GPEC pour prévoir les évolutions de composition des équipes pluridisciplinaires (il y a évidemment une limite due à l'incapacité de prévoir les possibles bouleversements réglementaires qui pourraient impacter le nombre de visites, l'organisation de l'activité...).

Identifier les flux et les dynamiques entre salariés et public accueilli, prendre en compte le calendrier de présence de chacun... est un prérequis à une réorganisation des locaux. Une recherche

de flexibilité peut être une solution : on note dans certains SSTI des espaces saturés à un temps « t » de la semaine, du mois ou de l'année, quand la moyenne d'occupation des locaux reste tout à fait optimale. Dès lors, faire d'une salle de réunion un espace collaboratif certains jours, ou encore développer certains échanges de façon dématérialisée (logiciel de messagerie en direct, d'appel vidéo...) s'avèrent des pistes intéressantes.

La politique immobilière du SSTI ne saurait ainsi être une donnée figée, et doit au contraire être intégrée au projet de Service. Au-delà de la gestion dans le temps, un changement d'envergure (déménagement, réaménagement, travaux...) des locaux bénéficie d'une consultation préalable de tous les « utilisateurs », et d'un accompagnement/suivi en mode projet. Il s'agit d'un critère d'évaluation de la Démarche de Progrès en Santé Travail, qui souligne les points à surveiller (accès aux locaux, circulation en interne, aspects environnementaux, sécurité...) et qui constitue dès lors un cadre à l'étude du besoin, à l'intégration des équipes et in fine, à la problématique immobilière dans son ensemble.

Enfin, la construction d'un bâtiment s'avère être une opportunité pour communiquer vers l'environnement. L'agencement des locaux peut illustrer le sens et le contenu des missions du SSTI, avec des zones dédiées au maintien en emploi par exemple. Elle peut être également une vitrine, un outil de promotion de la santé. Le témoignage spontané du Service de la Haute-Vienne a permis d'illustrer ce point. Leurs locaux, de par les matériaux et techniques de construction utilisés, les plantations qui l'entourent, ont été pensés pour être favorables à la santé dans une dynamique de Responsabilité Sociale de l'Entreprise. Ils sont visités par les entreprises locales comme source d'inspiration.

Déroulé de l'action

- Courrier commun pour convenir d'une rencontre avec les parlementaires.
- Document basé sur les « 10 engagements » avec des données normandes.



adapté avec les données de la région. Les parlementaires sont priorités (avec en premier lieu les membres de la Commission des Affaires Sociales). Les différentes

Appropriation et déclinaison des outils de communication

Dans un double contexte d'application de récents textes et d'attente des conclusions d'une mission pouvant amener à de nouveaux changements du cadre d'activité des SSTI, le besoin de communication des Services se renforce à la fois vis-à-vis des adhérents et des institutionnels. Dans les deux cas, un effort de communication partagée aux échelles régionales et nationales peut être privilégié pour permettre aux SSTI d'être identifiés comme un réseau cohérent et lisible.

Cet atelier a ainsi déroulé différentes actions de communication ou déclinaisons des outils communs pour des messages cohérents au sein du réseau : contact de la presse locale et régionale au moment d'actions de prévention, partenariat avec l'ordre régional des experts comptables (sollicités par les employeurs sur leurs obligations, ils constituent un relais d'information en Santé-Travail) aboutissant notamment à la création d'un guide pratique (détails à retrouver sur le site presanse.fr). Parmi les idées de déclinaison des outils partagés, en interne ou en externe, on peut noter l'adossement du nouveau logo sur les fonds d'écran des machines du SSTI, ou encore un camion repeint avec le visuel des 4 missions, pour un support de communication mobile.

On reviendra également sur une action de communication à l'encontre des parlementaires, initiée par un vote lors de l'Assemblée générale de l'association régionale Présanse Normandie, désireuse de rencontrer les parlementaires pour informer sur l'évolution de la santé au travail, les moyens déployés par les SSTI et l'importance de pérenniser l'organisation actuelle. Un courrier commun a alors été rédigé pour convenir d'une rencontre, enrichi d'un document décliné des « 10 engagements »

rencontres sont ensuite notifiées dans un tableau partagé pour que chacun puisse noter l'avancement et programmer ses propres rencontres en fonction (6 rendez-vous à ce jour pour une action votée en mars 2018) mais aussi partager le ressenti et planifier la prochaine AG. D'autres Services ont évoqué des opportunités alternatives de communication, comme des questions ouvertes aux députés concernant la Santé au travail.

A noter que le changement de nom de l'Association régionale (Cisme Normandie devenu Présanse Normandie) a également été l'occasion de communiquer vers les institutionnels (Directe, INRS...) et de rappeler les données et missions des SSTI de la région. En interne, l'appropriation de cette nouvelle identité passe une communication aux équipes en amont des changements, avec emailings d'information et modification des supports identifiés. Les membres du SSTI restent par ailleurs les premiers porteurs des messages de prévention et de la communication du Service à destination des employeurs.

Enfin, les débats ont porté autour des réseaux sociaux et du choix des SSTI d'y être présents ou non. Si ces plateformes ne sont peut-être pas les plus pertinentes pour s'adresser directement à l'adhérent (les entreprises qui y sont représentées le sont rarement par les interlocuteurs du Service, cet espace de communication n'est pas à négliger, en partie parce que les autres acteurs y sont, mais aussi et surtout car elles sont un bon moyen de parler de prévention à une échelle plus large que les seules entreprises adhérentes, et de favoriser ainsi l'image d'expert en la matière du SSTI.

La suite de la restitution des Ateliers de Présanse paraîtra dans le numéro de juillet-août prochain. ■

À retrouver sur la page des Ateliers de Périgueux :

- Informer, échanger, promouvoir actions et service (outils, communication numérique, print, presse, communication interne...) par le SISTM 24
- Déclinaison et appropriation des outils pour une communication partagée (retour sur le partenariat avec l'Ordre des Experts-Comptables de Normandie, Mission gouvernementale et rencontres avec les parlementaires, appropriation des outils communs, appropriation du nouveau nom par l'association régionale...) par le SISTM 50



BASE DOCUMENTAIRE NATIONALE

Nouveaux documents sur l'accueil et l'écoute des adhérents



Ressources :

- ▶ www.presanse.fr ▶ Espace adhérent ▶ Démarche de Progrès ▶ Base Documentaire Nationale



Contact :

- ▶ Pour davantage de précisions sur un document, les Services peuvent se rapprocher du SSTI émetteur. Pour davantage d'information sur la DPST ou la BDN, les adhérents peuvent contacter g.bourdel@presanse.fr

Comme toute démarche de progrès, la DPST accorde une grande importance à l'écoute des adhérents et des bénéficiaires des Services de Santé au Travail. Le chapitre 22 du référentiel Amexist, intitulé « Vitalité du système d'amélioration continue », comporte un critère centré sur la recherche de la satisfaction des adhérents. Par ailleurs, au-delà du référentiel, l'adhésion demeure la première image que les adhérents se font de leur SSTI.

Dans le cadre de l'échange de pratiques entre Services, la base documentaire nationale (BDN) propose quelques exemples de procédures d'adhésion et

RECUEIL DES BESOINS EN PREVENTION DES RISQUES - SIST DE NARBONNE

Entreprise : N°Adhérent :
Code NAF :

Dans le cadre de notre Démarche de Progrès en Santé et pour nous améliorer, nous souhaitons recueillir votre avis sur un ensemble de points. Nous vous remercions de bien vouloir répondre aux questions suivantes.

QU'EST-CE QUE LE SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL ?

un livret d'accueil. Ces documents sont classés dans la partie Gouvernance Politique et Fonctions support, dans la sous partie Gestion administrative et financière.

Dans la dynamique de l'amélioration continue, la sous partie Vitalité du système compte 3 exemples d'enquête réalisée auprès des adhérents. ■

Même ponctuellement, avez-vous été confronté, dans votre entreprise, à des problèmes de :	Avez-vous besoin, en lien avec ces problèmes, de :					
	OUI	NON	FORMATION / SENSIBILISATION	INFORMATION	ACCOMPAGNEMENT	PAS DE BESOIN
- addictions (drogues, alcool...)?						
- maintien dans l'emploi (inaptitudes, salariés handicapés, séniors...)?						
- stress, souffrance au travail (contraintes organisationnelles, techniques ou relationnelles...)?						
- autres, précisez :						

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE EN RÉGION

Présentation DPST à Reims



Ressources :

- ▶ www.presanse.fr ▶ Espace adhérent ▶ Démarche de progrès ▶ Outils et documents



Contact :

- ▶ Pour toute information, les SSTI peuvent contacter g.bourdel@presanse.fr

Le 22 mai 2018, Reims Santé au Travail a accueilli Présanse pour une présentation de la Démarche de Progrès en Santé au Travail, auprès de la Direction et des membres de la CMT, mais aussi auprès des Présidents et des Directeurs d'autres Services de Champagne-Ardenne : l'AMTER, le CIEST, et le SMIRC.

De l'engagement de la Direction aux questions sur des points précis du référentiel, en passant par le contexte et les bénéfices de la démarche, la présentation a permis de sensibiliser les instances et les opérationnels à l'intérêt



de mettre en place la démarche de Progrès.

Depuis novembre 2017, sous des formats divers, 4 présentations DPST ont été réalisées par Présanse au sein du réseau. ■



Le Répertoire des compétences des SSTI

Présanse a mis à la disposition des SSTI le Répertoire des compétences le 31 mai dernier avec son guide utilisateur.

Les SSTI, notamment à l'occasion de réunions régionales, peuvent solliciter l'équipe de Présanse, éventuellement accompagnée d'un membre de la Commission RH, pour présenter l'outil et ses applications au regard des réalités organisationnelles de chacun. Les adhérents sont ainsi invités à contacter l'assistante du pôle juridique Agnès Demirdjian :

a.demirdjian@presanse.fr, afin d'organiser ce temps d'échange.

L'on rappellera également que la Rencontre des Professionnels RH, qui se déroulera le 8 novembre 2018, sera l'occasion de revenir sur l'utilisation du Répertoire et de proposer une liste complémentaire d'activités et de compétences pour les fonctions support.

Dans l'intervalle, Présanse propose un accompagnement téléphonique pour la prise en main de l'outil (contact c.pascreau@presanse.fr). ■



Pour en savoir plus :

- ▶ **Le Répertoire des compétences peut être retrouvé sur www.presanse.fr** ▶ Espace adhérents ▶ Commission RH



MOUVEMENT

(05) **M. Sylvain Gallerini** a pris la suite de **Mme Catherine Regnier-Salle** à la direction du GEST 05.

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES DE BRANCHE

Aboutissement de la négociation de branche portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Comme déjà évoqué dans de précédentes Informations mensuelles, dans le cadre de l'obligation triennale de négocier, les partenaires sociaux avaient ouvert les discussions portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, au mois de février dernier. Ils viennent tout juste d'aboutir à un accord, **qui est soumis à signature jusqu'au 20 juin prochain.**

Cet accord définit les orientations pour assurer l'égalité professionnelle

entre les femmes et les hommes au sein des Services de santé au travail interentreprises.

Les partenaires sociaux souhaitent ainsi que chaque SSTI développe son engagement et sa politique dans ce domaine.

Une fois signé, le texte fera l'objet d'une analyse dans des prochaines Informations mensuelles, et sera mis en ligne sur le site internet de Présanse. Dans l'intervalle, il n'est pas applicable. ■

PARUTION

Droit des Services de Santé au Travail

Préface de Yves Struillou

Hubert SEILLAN



Pour présenter son ouvrage, l'éditeur choisira cet extrait de la préface d'Yves Struillou, Directeur général du travail :

"Le présent ouvrage est assurément à ce jour une rareté, qu'il convient de considérer comme telle. Je n'ai en effet pas observé d'autre contribution que celle-ci abordant la question des services de santé au travail d'une manière aussi vaste et, par sa démarche synthétique, embrassant aussi complètement les angles par lesquels le sujet mérite d'être abordé. Je ne saurais trop lui savoir gré d'avoir voulu porter une telle ambition, même s'il le fait à la fois avec modestie, rigueur mais également une liberté de ton incarnant parfaitement l'homme de loi qu'il est."

Éditions **DOCIS**

www.editions-docis.com



35^{ÈME} CONGRÈS NATIONAL DE MÉDECINE ET SANTÉ AU TRAVAIL

Communication du Pôle Médico-Technique de Présanse sur ses productions

Le 35^{ème} Congrès National de Médecine et de Santé au Travail se tient actuellement au Palais des congrès de Marseille, depuis le 5 juin et jusqu'au 8. Il s'agit d'un temps fort de rencontre, d'échange et de partage de pratiques et ressources pour la Santé au travail, et Présanse y communiquera ainsi sur le réseau des SSTI comme sur les travaux de ses commissions et de son Pôle Médico-Technique, élaborés avec les préventeurs.

S'inscrivant pleinement dans les huit thèmes relevant du domaine de la Santé au travail retenus pour cette édition 2018, relatifs à l'exercice professionnel, aux pathologies rencontrées et à leur prévention, au maintien dans l'emploi, au lien entre le travail et les problèmes de fertilité et de grossesse, à la métrologie des expositions, à la promotion de la santé, les actions de Présanse seront mises en avant.

Cette participation se fera tout du long par la tenue d'un stand (stand n° 21), partagé avec l'organisme de formation Afométra et les éditions Docis, mais également avec la représentation régionale, Présanse PACA Corse. Cet espace au sein du congrès permettra à Présanse de présenter les travaux des Groupes ASMT (Action Scientifique en Milieu de Travail) Ergonomie, Fiches Médico-Professionnelles (FMP) et Toxicologie, ainsi que les actions de la Commission Système d'Information et des Groupes Thésaurus sur l'harmonisation des langages, les Thésaurus Harmonisés.

► <http://www.presanse.fr/article/195/Decouvrir-les-thesaurus-harmonises.aspx>

Focus sur l'interopérabilité des Systèmes d'Information

Pour cette trente-cinquième édition, Présanse a décidé de promouvoir plus particulièrement les Thésaurus Harmonisés et leurs supports dérivés, les MEEP (Matrices Emploi-Expositions Potentielles) et les METAP (Matrices Emploi-Tâches Potentielles), ainsi que les productions du Groupe Fiches Médico-Professionnelles disponibles sur le site www.fmpcisme.org, aux travers de présentations du site et des échanges directs avec les congressistes.



Les systèmes d'information en Santé-Travail, et la question de leur interopérabilité, sont en effet identifiés comme levier opérationnel pour garantir l'efficacité du système de santé au travail. Langage commun, recueil de données exportables et partageables, identifiant national de santé... autant d'éléments constitutifs de l'interopérabilité des Systèmes d'information, indispensables pour permettre le meilleur suivi possible ainsi que la traçabilité et la production de données épidémiologiques. A cette fin, Présanse propose des thésaurus harmonisés de la profession, mis à jour tous les ans. A ce jour, ils permettent de renseigner **85 %** des données devant figurer dans le Dossier Médical en Santé au travail.

Le Docteur Corinne Letheux, médecin conseil de Présanse, participe au congrès et pourra répondre aux interrogations suscitées par l'adoption et la mise en place des Thésaurus Harmonisés et des Matrices, MEEP et METAP, dans les solutions logicielles utilisées par les personnels des SSTI au quotidien.

A ses côtés, 3 membres du Groupes ASMT FMP, participant activement à la production du site www.fmpcisme.org, Mesdames Aurélie CLERFEUILLE (OPSAT) et Emmanuelle DUPUIS (Pôle Santé Travail Métropole Nord) et les Docteurs Bénédicte LAUMOND (Centre Médical de la Bourse) et Marilyne RAT DE COCQUARD, réaliseront des démonstrations et échangeront avec les congressistes sur les différents supports (fiches métiers détaillées (1174 fiches) fiche résumé (1084 fiches), fiche de poste (1147 fiches), fiche d'entretien infirmier (1073 fiches), matrice emploi-expositions potentielles (1133 fiches), fiche et ordonnance de prévention (1295 fiches), fiches sociodémographiques (1592 fiches), fiche de nuisance (2773 fiches), fiche d'aide à la rédaction DU/FE (1174 fiches), ...) accessibles en libre accès et téléchargeables, suivant les types de fiches, au format Word ou PDF. En effet, l'objectif de ce site Internet est de valoriser les nombreuses connaissances des acteurs de la prévention, de les présenter selon un plan précis et les mettre à la disposition du plus grand nombre.

Ressources médico-techniques

Les guides « Mieux vieillir au travail » et « Troubles Musculo-Squelettiques » publiés par

le Groupe ASMT Ergonomie et mis en ligne gracieusement sur le site Internet de Présanse seront également valorisés et présentés lors d'échanges avec les participants à ce congrès.

Le premier document, « Mieux vieillir au travail : un enjeu majeur de la prévention » constitue une synthèse des connaissances et des outils d'intervention et a pour objectif d'apporter, face aux sollicitations des entreprises, une aide concrète dans l'élaboration d'un plan sénior et dans la prévention des facteurs de pénibilité. Il comprend également quinze fiches synthétiques permettant le repérage des situations à risque d'exclusion des salariés vieillissants et propose des pistes d'amélioration.

► <http://www.presanse.fr/article/332/Page-Mieux-vieillir-au-travail.aspx>

Le guide « Troubles Musculo-Squelettiques » a pour objectif de permettre aux équipes pluridisciplinaires de proposer aux entreprises une prévention cohérente des TMS. Aussi, il met à disposition des argumentaires pour convaincre de l'intérêt d'agir et présente les outils existants. Ce guide est un document interactif comprenant de multiples liens hypertextes vers les différents outils utiles dans la prévention des TMS, mais également vers les ressources bibliographiques.

► <http://www.presanse.fr/article/396/Guide-Troubles-Musculo-Squelettiques.aspx>

Enfin, trois médecins du travail et toxicologues membres du Groupe ASMT Toxicologie, les Docteurs Clémence Leborgne (CIAMT), Chloé Leroy (ACMS) et Mireille Loizeau (APST-BTP-RP), seront présents sur le stand afin de présenter leurs productions sur le risque chimique, risque très souvent présent sur les lieux de travail et dont les conséquences sur la Santé peuvent s'avérer graves sur le court, moyen ou long terme.

Ces médecins répondront aux questions des congressistes au sujet de ce risque omniprésent sur les lieux de travail et présenteront les différents outils et documents que le Groupe ASMT Toxicologie a élaboré à destination des équipes en Santé au travail et qui synthétisent les évolutions réglementaires, ainsi que les connaissances

scientifiques liées aux substances chimiques.

► <http://www.presanse.fr/article/389/Dossiers-toxicologiques.aspx>

Ces différents documents sont consultables et téléchargeables sur le site Internet de Présanse.

Des flyers, brochures et plaquettes de présentation des travaux de ces différents groupes et leurs productions seront largement diffusés aux participants sur le stand de Présanse. Cette documentation a été mise en ligne sur le site Internet de Présanse et est d'ores et déjà accessible.



Flyer des thésaurus harmonisés diffusé par Présanse.

A noter qu'un film a également été réalisé pour présenter et balayer en quelques minutes l'ensemble des ressources. Il pourra être visionné et téléchargé sur le site de Présanse, pour une diffusion plus large autour de ces outils médico-techniques partagés et mis à disposition de la profession.

Pour en savoir plus et échanger sur les ressources mises à disposition des Services, les personnels des SSTI, participants à ce congrès, sont invités à venir visiter le stand et échanger avec les membres de Groupes de travail et les personnels de Présanse présents. ■

Pour en savoir plus :

► www.fmpcisme.org

Ressources :

Documents à retrouver sur www.presanse.fr :

- Prévention Santé Travail
 - Thésaurus harmonisés
- Prévention Santé Travail
 - Action Scientifique
 - Mieux vieillir au travail
- Prévention Santé Travail
 - Action Scientifique
 - Guide TMS
- Prévention Santé Travail
 - Action Scientifique
 - Veille toxicologique

UN OUTIL ACCESSIBLE SUR LE SITE WWW.FMPCISME.ORG

Les MEEP

Le site Internet des Fiches Médico-Professionnelles (www.fmpcisme.org) propose, en accès libres, des fiches de métiers, de nuisances et de prévention à destination des préventeurs en Santé au travail.

Le site Internet fmpcisme.org est animé par un des groupes ASMT (Action Scientifique en Milieu de Travail) de Présanse, constitué de médecins du travail et d'I'PRP (Intervenants en Prévention des Risques Professionnels).

Un des derniers outils élaborés par le groupe, sont les MEEP (Matrices Emploi-Expositions Potentielles).

Pour chaque métier, la MEEP (Matrice Emploi-Expositions Potentielles) des compose d'une première partie comprenant l'intitulé du métier et le(s) code(s) du Thésaurus des Professions (PCS-ESE 2003). La seconde partie de la MEEP propose au préventeur une liste d'expositions professionnelles associées au métier issue des libellés du Thésaurus des Expositions Professionnelles.

Les Matrices Emploi-Expositions Potentielles ont été conçues par le groupe ASMT FMP à partir des Fiches Médico-Professionnelles pour répondre à la demande des SSTI. Les MEEP constituent des aide-mémoires facilitant la traçabilité des expositions par métier.

Ces matrices sont des outils simples dans leur utilisation. Elles constituent, en outre, une première porte d'entrée à l'utilisation des Thésaurus Harmonisés, en particulier pour le Thésaurus des Expositions Professionnelles (Version Beta 2).

Elles sont présentées selon les catégories du Thésaurus :

- ▶ agent biologique,
- ▶ agent physique,

- ▶ équipement, outil, machine et engin de travail,
- ▶ facteur biomécanique,
- ▶ Facteur organisationnel, relationnel et éthique,
- ▶ lieu et local de travail,
- ▶ produit ou procédé industriel,
- ▶ roches et autre substance minérale,
- ▶ substance ou agent chimique.

L'utilisateur peut renseigner les expositions professionnelles qu'il a pu observer, ou mesure, ou bien qui lui ont été rapportées.

Actuellement les MEEP couvrent quelques 1 133 professions, et sont téléchargeables et imprimables, en accès libre, sur le site www.fmpcisme.org au format Word. Elles sont également disponibles dans les logiciels métiers utilisés par les SSTI.

En effet, les MEEP sont mises à la disposition des éditeurs de logiciels, au format Excel, avec les libellés du Thésaurus des Expositions Professionnelles, afin que chaque utilisateur les retrouve dans le logiciel utilisé dans son SSTI, et soit aidé dans la mission de traçabilité des expositions professionnelles, entre autres.

A terme, l'utilisation de ces MEEP par les préventeurs des SSTI permettra une meilleure traçabilité des expositions professionnelles et rendra possible l'exploitation de données à l'échelle d'un Service, d'une région ou à l'échelon national. ■

Matrice Emploi-Exposition Potentielles fmpcisme.org

MATRICE EMPLOI-EXPOSITION POTENTIELLES :

COIFFEUR

CODE PCS 2003 : 562b

RENSEIGNEE PAR :

ETABLIE LE :

Chaque Matrice Emploi-Expositions Potentielles (MEEP) propose une liste d'expositions potentielles. Chaque utilisateur reste responsable de la mise en application (et des conséquences éventuelles) de ces données. C'est à l'utilisateur qu'il appartient d'apprécier les risques, entreprise par entreprise, poste par poste.

Agent biologique

agent biologique	<input type="checkbox"/>
pediculus humanus capitis	<input type="checkbox"/>
trichophyton	<input type="checkbox"/>

Agent physique

bruit de fond	<input type="checkbox"/>
éclairage localement insuffisant	<input type="checkbox"/>
éclairage avec rendu des couleurs insuffisant	<input type="checkbox"/>
éclairage localement éblouissant	<input type="checkbox"/>
électricité	<input type="checkbox"/>
insuffisance d'aération	<input type="checkbox"/>

Équipement, outil, machine et engin de travail

outil à main lourd	<input type="checkbox"/>
--------------------	--------------------------

- ### Composition du groupe ASMT FMP
- ▶ Dr Corinne LETHEUX (Présanse – Paris)
 - ▶ Anne-Sophie BONNET (Pôle Santé Travail Métropole Nord – Lille)
 - ▶ Dr Alain CHANARD (AISMT 36 – Châteauroux)
 - ▶ Aurélie CLERFEUILLE (OPSAT – Lons le Saunier)
 - ▶ Dr Catherine COULOMBEZ (ACMS – Arpajon)
 - ▶ Emmanuelle DUPUIS (Pôle Santé Travail Métropole Nord – Lille)
 - ▶ Dr Anne GAILLARD (Ardèche)
 - ▶ Dr Bénédicte LAUMOND (Centre Médical de la Bourse – Paris)
 - ▶ Dr Mariannig NOUSBAUM (Santé au Travail en Iroise – Brest)
 - ▶ Dr Elise RABRET (Hauts-de-Seine)
 - ▶ Dr Marilynne RAT DE COCQUARD (Bouches-du-Rhône)
 - ▶ Dr Bénédicte SAWICKI (CHU de Brest)

Bienvenue sur le site des Fiches Médico-Professionnelles

- Fiches métiers (1086 actuellement en ligne)
- Fiches métiers détaillées (1314 actuellement en ligne)
- Fiches d'entretien infirmier (1079 actuellement en ligne)
- Fiches de poste (1147 actuellement en ligne)
- Matrices emploi expositions potentielles (1133 actuellement en ligne)**
- Fiches de caractéristiques (5065 actuellement en ligne)
- Fiches de nuisances (2779 actuellement en ligne)
- Fiches de prévention (1256 actuellement en ligne)
- Fiches socio-démographiques (1592 actuellement en ligne)
- Aide documents unique / fiche d'entreprise (1174 actuellement en ligne)
- Vous avis
- Dossier de presse
- Vous souhaitez participer
- Vous souhaitez rédiger



TÉLÉTRAVAIL

L'accord collectif ou la charte préalable n'est plus requis pour sa mise en place

(Loi n° 2018-217 du 29 mars 2018)

A noter que depuis le 1^{er} avril 2018, le télétravail peut être mis en place, en l'absence d'accord collectif ou de charte, par un simple accord entre le salarié et l'employeur.

On rappellera ici que depuis le 24 septembre 2017, date d'entrée en vigueur des Ordonnances Macron du 22 septembre 2017, le télétravail régulier ne pouvait être mis en place que par accord collectif ou charte.

Seul le télétravail dit occasionnel pouvait être mis en place par un accord entre l'employeur et le salarié.

Dorénavant, depuis le 1^{er} avril 2018, le télétravail, qu'il soit régulier ou occasionnel, peut être mis en place

par un accord collectif ou, à défaut par une charte élaborée par l'employeur après avis du comité d'entreprise ou du comité social et économique ou, en l'absence d'accord collectif ou de charte, par un simple accord entre le salarié et l'employeur.

Cet accord peut se formaliser par tout moyen.

En outre, l'accord collectif ou la charte doit désormais comporter une clause sur les conditions de passage en télétravail en cas de pics de pollution (*pics de pollution tels que prévus par l'article L. 223-1 du code de l'Environnement*). ■

AFOMÉTRA

Les nouveautés du catalogue 2019



Vous retrouverez la version digitale du catalogue 2019 sur notre site à la mi-juillet et la version papier vous sera envoyée fin septembre. Pour répondre à vos attentes et coller à l'actualité, nous vous proposerons de toutes nouvelles formations comme :

- ▶ Cycle métier pour les assistant(e)s de l'équipe pluridisciplinaire
- ▶ Parcours personnalisé linguistique français langue étrangère
- ▶ Substances psychoactives et sécurité au travail : repérer, accompagner, orienter
- ▶ Étude de poste dans le cadre d'une procédure d'inaptitude
- ▶ Le risque biologique
- ▶ Sources d'information en toxicologie
- ▶ Risques professionnels des métiers des espaces verts
- ▶ Risques professionnels des métiers de l'hôtellerie

La rubrique « RPS, QVT et bien-être au travail » sera restructurée et se déclinera désormais en trois parties :

- ▶ le cadre général,
- ▶ les facteurs de risques psycho-sociaux, QVT et bien-être au travail, prévention primaire des RPS,
- ▶ l'équipe pluridisciplinaire et les RPS.



Pour en savoir plus :

Voir site de Légifrance

▶ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2018/3/29/MTRT1726748L/jo/texte>

A partir de l'article 11.



AGENDA

Du 5 au 9 juin 2018
Congrès National de Santé au Travail
Marseille

13 juin 2018
Conseil d'Administration
Paris 9^e

14 juin 2018
Journée d'étude
Paris 9^e

5 juillet 2018
Ateliers de Présanse
Clermont-Ferrand

LANCEURS D'ALERTE

Rappel sur la mise en place des procédures de recueil des signalements émanant des membres du personnel

Le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'Etat oblige les personnes morales de droit privé d'au moins 50 salariés à établir les procédures de recueil des signalements émanant des membres du personnel.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2018, tous les SSTI de plus de 50 salariés sont tenus de mettre en place ces procédures.

Le décret précise notamment que « I. - La procédure de recueil des signalements précise les modalités selon lesquelles l'auteur du signalement :

1° Adresse son signalement au supérieur hiérarchique, direct ou indirect, à l'employeur ou au référent mentionné à l'article 4 du présent décret ;

2° Fournit les faits, informations ou documents quel que soit leur forme ou leur support de nature à étayer son signalement lorsqu'il dispose de tels éléments ;

3° Fournit les éléments permettant le cas échéant un échange avec le destinataire du signalement.

II. - La procédure précise les dispositions prises par l'organisme :

1° Pour informer sans délai l'auteur du signalement de la réception de son signalement, ainsi que du délai raisonnable et prévisible nécessaire à l'examen de sa recevabilité et des modalités suivant lesquelles il est informé des suites données à son signalement ;

2° Pour garantir la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits objets du signalement et des personnes visées, y compris en cas de communication à des tiers dès lors que celle-ci est nécessaire pour les seuls

besoins de la vérification ou du traitement du signalement ;

3° Pour détruire les éléments du dossier de signalement de nature à permettre l'identification de l'auteur du signalement et celle des personnes visées par celui-ci lorsqu'aucune suite n'y a été donnée, ainsi que le délai qui ne peut excéder deux mois à compter de la clôture de l'ensemble des opérations de recevabilité ou de vérification. L'auteur du signalement et les personnes visées par celui-ci sont informés de cette clôture.

III. - La procédure mentionne l'existence d'un traitement automatisé des signalements mis en œuvre après autorisation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés ».

La réglementation en vigueur n'impose aucune forme particulière. Il est donc possible de retenir la forme qui convient le mieux au Service (accord collectif, décision unilatérale, etc.).

La procédure doit indiquer les dispositions prises par le SSTI :

► pour informer sans délai l'auteur du signalement de la réception de son signalement, ainsi que du délai raisonnable et prévisible nécessaire à l'examen de sa recevabilité et des modalités suivant lesquelles il est informé des suites données à son signalement ;

► pour garantir la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits objets du signalement et des personnes visées, y compris en cas de communication à des

tiers dès lors que celle-ci est nécessaire pour les seuls besoins de la vérification ou du traitement du signalement ;

- ▶ pour détruire les éléments du dossier de signalement de nature à permettre l'identification de l'auteur du signalement et celle des personnes visées par celui-ci lorsqu'aucune suite n'y a été donnée, ainsi que le délai qui ne peut excéder 2 mois à compter de la clôture de l'ensemble des opérations de recevabilité ou de vérification. L'auteur du signalement et les personnes visées par celui-ci sont informés de cette clôture.

La procédure mentionne l'existence d'un traitement automatisé des signalements mis en œuvre après autorisation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

L'employeur est tenu de diffuser cette procédure de recueil par tout moyen (notification, affichage, publication sur le site Internet, mail) et elle doit être accessible.

Il doit également désigner **un référent** susceptible de recevoir ces alertes. Celui-ci peut être extérieur au Service. Le décret précise sur ce point que « *Le référent mentionné au premier alinéa du I de l'article 8 de la loi du 9 décembre 2016 susvisée est désigné par les autorités compétentes de l'organisme mentionné à l'article 1^{er} du présent décret. Il peut être extérieur à cet organisme.*

Le référent dispose, par son positionnement, de la compétence, de l'autorité et des moyens suffisants à l'exercice de ses missions.

Le référent peut être une personne physique ou, quelle que soit sa dénomination, toute entité de droit public ou de droit privé, dotée ou non de la personnalité morale.

Le référent et l'ensemble des personnes appelées à connaître du signalement sont soumis aux obligations prévues à l'article 9 de la loi du 9 décembre 2016 susvisée.

II. - La procédure de recueil des signalements précise l'identité du référent susceptible de recevoir les alertes ». ■

La loi réserve le statut de lanceur d'alerte à la « personne physique qui révèle ou signale, de manière désintéressée et de bonne foi, un crime ou délit, une violation grave et manifeste d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, de la loi ou du règlement, ou une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général, dont elle a eu personnellement connaissance » (article 6 de la loi Sapin II 9 décembre 2016).

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Ressources et liens utiles

Dans les suites de la date d'entrée en application du Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD) le 25 mai dernier, on indiquera que les SSTI doivent pouvoir démontrer avoir entamé des démarches de mise en conformité (et non être en pleine conformité dès le 26 mai 2018).

On rappellera que différents articles ont été publiés dans les Informations mensuelles pour présenter le nouveau cadre juridique applicable (grands principes : IM n°69, pages 12 et 13, procédure CNIL : IM n°70, pages 12 et 13) et qu'une matinée technique

y avait été consacrée, en présence de la responsable de la sécurité des données d'AXESS Santé, Mme Tracol, dont le support de présentation détaillé est disponible sur l'espace adhérents du site presanse.fr.

En complément, Présanse rappelle ici les outils pratiques déjà proposés par la CNIL et confirme que des réponses juridiques précises vont être prochainement diffusées sans doute sous la forme d'un question/réponse.

Dans l'intervalle, le pôle juridique propose une trame possible de courrier d'information destiné aux adhérents des SSTI les sollicitant sur ce sujet :

Trame courrier

Chers adhérents,

A l'approche du 26 mai, date d'entrée en application du Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD), nous vous confirmons que le Service a bien entamé les démarches de mise en conformité afférentes.

Bien conscients de la politique de responsabilisation initiée en la matière, nous vous informons de l'avancement de nos démarches (à développer/préciser : constitution d'un registre de traitement des données, désignation DPO, plan d'action...).

....

Au-delà, un sous-groupe de la commission des systèmes d'information s'est constitué. 4 membres réunissent des éléments qui pourront être utiles à la mise

en conformité au RGPD pour un SSTI. Un des ateliers de Présanse, le 5 juillet prochain à Clermont-Ferrand, sera l'occasion d'une restitution. ■

Liens utiles (CNIL) :

Par où commencer ?

- ▶ <https://www.cnil.fr/rgpd-par-ou-commencer>

Modèle de registre destiné à répondre aux besoins les plus courants en matière de traitements de données, en particulier des petites structures

- ▶ https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/registre_rgpd_basique.pdf

Le DPO

- ▶ <https://www.cnil.fr/fr/le-delegue-la-protection-des-donnees-dpo>

Vigilance

- ▶ <https://www.cnil.fr/fr/vigilance-mise-en-conformite-rgpd>

Comment la CNIL vous accompagne dans cette période transitoire

- ▶ <https://www.cnil.fr/fr/rgpd-comment-la-cnil-vous-accompagne-dans-cette-periode-transitoire>

Pack TPE-PME

- ▶ <https://www.cnil.fr/fr/la-cnil-et-bpifrance-sassocient-pour-accompagner-les-tpe-dans-leur-appropriation-du-reglement>
-